



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : VALORISATION DES CRITERES au titre de 2023

Appréciation de la Rectrice

Le pourcentage des appréciations « Excellent » s'élève à :

30% maximum des agents relevant du premier vivier

4% maximum des agents relevant du second vivier (non recevables au titre du 1^{er} vivier).

Le pourcentage des appréciations « Très satisfaisant » est fixé à :

30 % maximum des agents relevant du premier vivier

25 % maximum des agents relevant du second vivier (non recevables au titre du 1^{er} vivier).

EXCELLENT	140 points
TRES SATISFAISANT	90 points
SATISFAISANT	40 points
INSATISFAISANT	0

Ancienneté dans la plage d'appel

Il est tenu compte de l'échelon au 31 août 2023 et de l'ancienneté conservée dans cet échelon à la même date.

L'ancienneté dans la plage d'appel d'un agent ayant une appréciation « insatisfaisant » n'est pas valorisée.

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2023		Ancienneté dans la plage d'appel	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis Insatisfaisant)
Professeurs agrégés	Certifiés, PLP, CPE, PEPS,		
2 + 0	3 + 0	0 an	3
2 + 1	3 + 1	1 an	6
3 + 0	3 + 2	2 ans	9
3 + 1	4 + 0	3 ans	12
3 + 2	4 + 1	4 ans	15
4 + 0	4 + 2	5 ans	18
4 + 1	5 + 0	6 ans	21
4 + 2	5 + 1	7 ans	24
4 + 3	5 + 2	8 ans	27
4 + 4	6 + 0	9 ans	30
4 + 5	6 + 1	10 ans	33
4 + 6	6 + 2	11 ans	36
4 + 7	7 + 0	12 ans	39
4 + 8	7 + 1	13 ans	42
4 + 9	7 + 2	14 ans	45
4 + 10 et plus	7 + 3 et plus	15 ans et plus	48